



CAMPAGNE DE LUTTE AU CANCER INFANTILE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION DE CONTREPARTIE

Les clubs Optimistes peuvent utiliser le présent formulaire et y joindre, au besoin, des pages supplémentaires. **Les formulaires de demande incomplets** seront retournés à la personne-ressource nommée ci-dessous pour être complétés et ne seront pas étudiés.

Nom du club : _____ **Numéro du club :** _____

Personne-ressource : _____ **Téléphone:** _____

Adresse : _____ **Courriel :** _____

Ville et province : _____ **Code postal :** _____

Veillez donner une brève description du projet ci-dessous et le coût prévu du projet :

Ce projet est-il annuel ou permanent? _____ **Montant demandé :** _____ \$

Votre club a-t-il déjà réalisé ce projet? _____

Combien d'argent de club a été recueilli pour ce projet? _____

Quel est le but du projet? _____

Comment allez-vous atteindre ce but? _____

De quelle façon allez-vous mesurer le succès du projet? _____

De quelle façon cette subvention permettra-t-elle au projet d'obtenir des résultats impossibles à atteindre auparavant?

Quelles sont les répercussions de ce projet sur la collectivité locale? _____

Quelles sont les répercussions de ce projet sur la Campagne de lutte au cancer infantile? __

Pour que la présente demande soit complète, il faut y joindre les documents suivants :

1. Le budget du projet donnant le détail des dépenses du projet et les sources de revenus prévues.
2. Une liste des membres de votre conseil d'administration, notamment les noms et les titres.

Veillez expédier le formulaire dûment rempli à : **Optimist International**
PROGRAMME DE LA CLCI
4494, boulevard Lindell
Saint-Louis, MO 63108
Télécopieur : (314) 371-6006

Il appartient au comité consultatif d'accorder la totalité ou une partie seulement du montant demandé. Seuls le montant demandé ou une partie de celui-ci seront accordés. 20 pour cent du montant accordé seront payables au moment de l'approbation et 80 pour cent seront versés par Optimist International à la réception du rapport final et de tous les documents. La somme minimale de la subvention demandée est de 250 \$ et la somme maximale de la subvention sera traitée au cas par cas, mais normalement ne sera pas plus élevée que 3 000 \$.

TOUTES les décisions du comité consultatif sont définitives.

APPROBATION DU COMITÉ CONSULTATIF

Date de réception du rapport : _____

Conditions d'approbation (procédure à suivre ou instructions particulières) : _____

NOM DU PROJET : _____

NUMÉRO DU PROJET : _____